

I) Résumé de texte

Résumer en 200 mots le texte suivant. Un écart de 10 % en plus ou en moins sera accepté. Indiquer par une barre bien nette chaque cinquantaine de mots, puis, à la fin du résumé, le total exact.

« Historiens et sociologues semblent admettre qu'un processus d'individualisation a saisi les sociétés occidentales. Que ce soit pour les revendications des droits individuels, la protection de la vie personnelle ou pour les mouvements émancipateurs (minorités postcoloniales, femmes, homosexuels), un recentrage sur les intérêts individuels, voire « privés », s'est opéré dans toute la modernité. On insiste souvent sur la dimension collective de tout mouvement de revendication de nouveaux droits. Il ne faut pas négliger la dimension radicalement individualiste de beaucoup de ces mouvements, leur enracinement dans une prise de position, une expression singulière, une opposition au conformisme. L'individualisme peut également être conçu dans une perspective progressiste. Il ne s'agit donc pas de définir l'individu *contre* la société ou la règle sociale, mais de construire la démocratie sur l'assentiment que le citoyen donne, ou non, à la société dont il fait partie, la capacité individuelle à exprimer la société et à se sentir exprimée par elle. C'est bien dans le rapport du *je* au *nous* que se définit l'individu.

La réflexion sur l'individu passe par une redéfinition de ce qu'est une expression juste, une voix cohérente. Il ne suffit pas de s'exprimer pour avoir une voix. La voix est indissolublement personnelle et collective, et plus elle exprime le singulier, plus elle est propre à représenter le collectif. Une voix doit alors être revendicatrice, et exprimer les autres : pas seulement parler au nom de ceux qui ne peuvent pas parler, idée souvent entendue dans le processus de l'élection, mais condescendante et sans avenir. On ne parle pas à la place de quelqu'un, il faut déjà être capable de parler pour soi, d'assumer la responsabilité d'une prise de parole ; de questionner aussi sa propre légitimité, ce qu'oublient de faire les gouvernants lorsqu'ils tiennent pour acquises la légitimité et la représentativité de leur parole. La voix individuelle doit chercher sa place dans la voix collective, jusqu'à pouvoir s'en retirer.. Le lien social est à la fois préalable à mon intervention et enjeu de mon intervention.

Qu'est-ce qui permet de dire *nous* ? *Je* (seul) puis dire ce que *nous* disons. Et cette question a une dimension politique : celle de la nécessité de la voix individuelle et du *dissensus*, c'est-à-dire l'idée qu'il faut *trouver sa voix* en politique. Cette thématization de la voix, en tant que voix (du langage) ordinaire se trouve chez Emerson et dans la notion de confiance en soi (*self-reliance*). Le texte d'Emerson qui porte précisément ce titre affirme que l'expression individuelle est légitime comme publique quand elle est authentique.

« Croire votre pensée, croire que ce qui est vrai pour vous dans l'intimité de votre coeur est vrai pour tous les hommes – c'est là le génie. Exprimez votre conviction latente, et elle sera le sentiment universel ; car ce qui est le plus intime finit toujours par devenir public »

Cette conception de l'authenticité conduit Emerson à une apostrophe célèbre : « Quiconque veut être un homme doit être non-conformiste » ; et à une critique du conformisme et du moralisme, conçus comme incapacité à prendre la parole et à vouloir dire soi-même ce qu'on dit, à être vraiment sujet de sa parole. La confiance n'est pas un fondement sur une individualité existante, elle *la* constitue : cette constitution de l'individu s'accomplit par la recherche par chacun de sa voix, du ton juste, de l'expression adéquate. Il s'agit à la fois de constitution individuelle – « suivre sa constitution » dit Emerson, articulant l'intime au politique – et commune : trouver une

constitution politique qui permette à chacun de trouver son expression, d'être exprimé par le commun et d'accepter de l'exprimer.

Emerson exprimait déjà sa déception profonde devant l'inauthenticité de la parole politique devenue vide de sens et sans véritable expression personnelle. C'est exactement ce qu'enregistrait son *chagrin* lorsqu'il se demandait : qu'est-ce que la prise de parole politique ? Quelle responsabilité prend-on et a-t-on en tant qu'intellectuel, dans la société logocratique d'antan – et dans celle médiatique d'aujourd'hui, voire dans celle, numérique, qui se profile à notre horizon ? Quelle est la légitimité de celui qui prétend parler au nom des gens ordinaires ? Comment peut-on être assuré d'exprimer ou d'être exprimé ? Le problème du rapport entre langage et politique apparaît lorsque nous nous demandons qui est le *nous* auquel nous renvoyons. Comment moi, sais-je ce que *nous* disons dans telle ou telle circonstance ? C'est toute l'actualité de cette approche, dont on peut admettre qu'elle dépasse le seul cas de l'intellectuel et de l'expert, et qui détermine l'alternative qui s'offre à chacun des citoyens d'une démocratie entre expression conformiste sous un faux air singulier, et expression anticonformiste, dissonante.

Toute démocratie véritable serait « individualiste », *en ce sens* où elle donne voix pleine et entière à la critique. Tel est son principe : laisser libre cours à la capacité politique et expressive de chacun. Autrement dit, garantir le droit pour chacun de savoir et d'exprimer ce qui lui convient, et à chaque fois de façon singulière.

C'est ce droit qui permet l'instauration de la conversation démocratique. Dans un contexte politique où l'expression individuelle est entièrement confisquée sous couvert de revendication d'une expression de tous, cette conversation est bloquée, or, pour que le gouvernement soit légitime, tous doivent avoir, ou découvrir leur voix dans le cours de cette conversation. Faire en sorte que ma voix privée soit publique : tel est le problème de la démocratie. Cette conception radicale et individualiste, même si elle met en cause le mythe communautariste, ne conduit pas au sujet souverain, ni à une nouvelle version de l'autonomie. C'est qu'elle reconnaît la vulnérabilité essentielle de l'individu démocratique, qui se constitue dans le processus même de la confiance en soi, dans l'expression singulière du commun. La critique du conformisme définit alors la condition de la morale démocratique ordinaire. Et si la désobéissance apparaît comme le seul recours, c'est contre l'étouffement de l'expression publique, non seulement par la répression ponctuelle (qui existe de façon inquiétante), mais par l'imposition d'un style d'expression qui prétend échapper à toute critique et assurer performativement sa domination.

L'individualisme de la démocratie radicale, ce n'est pas l'égoïsme. C'est l'attention à l'autre en tant que singulier, et à l'expression spécifique de chacun ; c'est la prise en considération des situations ordinaires où les autres sont pris. L'individualisme ainsi compris n'est pas l'isolement, mais l'interrelation entre individus, condition de la démocratie – contre la loi du plus puissant, du plus riche, ou du plus informé ; et, en valorisant le souci des autres, non contre le souci de soi, mais comme base d'un réel souci de soi à l'opposé de ces approches surplombantes et souvent hypocrites, de la catégorie des « vulnérables ». Reconnaître l'importance de l'attention et du soin aux autres suppose de reconnaître que la dépendance et la vulnérabilité sont des traits de la condition de tous. (...) A contre courant de l'idéal d'autonomie,, cela nous rappelle que nous avons besoin des autres pour satisfaire nos besoins, et que chacun a besoin de l'attention de l'autre.

Aujourd'hui, le démantèlement de l'État démocratique (tel qu'il s'accomplit dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, du soin, et dans les services publics en général) est la source première de la vulnérabilisation des individus : la perte de la protection de la collectivité, seul cadre possible pour l'épanouissement du plus grand nombre. C'est pour ces raisons qu'on ne peut plus opposer individualisme et solidarité ; et c'est en insistant sur la nécessité d'une société solidaire et attentive à chacun dans sa vulnérabilité et son expression spécifique qu'on protège l'individu. »

II) Dissertation :

La dissertation devra obligatoirement confronter les quatre oeuvres et y renvoyer avec précision. Elle pourra comprendre deux ou trois parties et sera courte (au maximum 1800 mots). Cet effort de concision faisant partie des attentes du jury, tout dépassement manifeste sera sanctionné.

« C'est bien dans le rapport du *je* au *nous* que se définit l'individu. »

Vous évalueriez la pertinence de cette affirmation à la lumière des oeuvres au programme.